

[IE] Premier rapport sur la hotline de lutte contre la pornographie impliquant des enfants

IRIS 2002-4:1/23

*Candelaria van Strien-Reney
Faculty of Law, National University of Ireland, Galway*

En novembre 1999, les FAI (fournisseurs d'accès Internet) irlandais ont créé un service de hotline (à l'adresse www.hotline.ie) visant à combattre la pornographie infantile sur Internet. Cela fait partie d'un ensemble de mesures d'autorégulation prises par l'industrie des fournisseurs d'accès. Ce service agit en étroite coopération avec différents organes nationaux, dont la police nationale irlandaise (An Garda Síochána) et INHOPE, une association internationale de services de hotline présente dans douze pays (<http://www.inhope.org/>). Les responsables du site Web irlandais viennent juste de publier leur premier rapport, couvrant la période de novembre 1999 à juin 2001. Entre ces deux dates, le site a réceptionné plus de 600 signalements de cas de pornographie impliquant des enfants (ainsi qu'un nombre plus réduit de cas de contenus douteux d'autres types). Tous les signalements n'ont pas débouché sur des affaires passibles de poursuites devant des tribunaux et dans bien des cas de figure, le contenu litigieux n'entraîne pas dans la compétence de l'association.

Lorsqu'un signalement est effectué, le service de hotline tente de localiser le contenu. S'il y parvient, il évalue sa légalité par rapport à la loi de 1998 sur le trafic d'enfants et la pornographie impliquant des enfants. D'après ce texte, sont considérés comme des crimes les actes délibérés de production, diffusion, impression, publication, importation, exportation, vente, démonstration ou détention de contenus à caractère pornographique impliquant des enfants. Si le contenu est localisé sur un serveur basé en Irlande, les services de la hotline avertissent le FAI afin de lui faire retirer le contenu jugé illicite. Les services de la police irlandaise peuvent décider de lancer une enquête judiciaire. Si le contenu se trouve sur un serveur basé dans un autre État membre de INHOPE, le service de hotline transmet les prérogatives d'enquête au service du pays concerné.

Le premier rapport irlandais aborde un certain nombre de points qui ont posé des problèmes au cours de l'enquête : le sondage des sites Web complexes, dont certains peuvent être protégés par des mots de passe ou des virus, le suivi et la gestion des rapports (il n'existe pas de logiciel permettant de s'acquitter de cette tâche de manière sécurisée, fiable et souple), et l'archivage des rapports et du contenu. Sur ce dernier point, il s'avère que l'association INHOPE possède un code de bonne pratique établissant que la hotline ne doit pas archiver de contenus, car la possession et le stockage de contenus pornographiques sont illégaux dans la

plupart des pays. Un autre problème est celui du recrutement de personnel qualifié : le code de bonne pratique de INHOPE stipule que les propositions d'aide émanant de membres appartenant au public ne peuvent être acceptées. Parmi les autres problèmes : la mise en oeuvre d'un protocole d'accord avec la police irlandaise, le commissaire chargé de la protection des données et les FAI, la rapidité des changements que connaît l'industrie d'Internet, la gestion des signalements de contenus en provenance de pays extérieurs à l'Union européenne et où il n'y a pas de hotline, les questions de marketing et de relations publiques. Bien que certains de ces problèmes aient déjà été résolus grâce à l'assistance d'autres membres de INHOPE, plus expérimentés, les choses ont pris plus de temps que prévu.

Le rapport fournit également des exemples de cas signalés par des membres du public. Il conclut avec des conseils et des directives adressés aux parents. Ceux-ci sont basés sur le plan d'action européen visant à promouvoir une utilisation plus sûre d'Internet.

First Report of www.hotline.ie

https://www.hotline.ie/news/hotline_first_report.pdf

Premier rapport des responsables du site www.hotline.ie

